

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 2 juillet 2024 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à déroger à l'article 11.10 du Règlement de zonage 751-09 afin d'avoir une enseigne à plat sur le bâtiment d'une superficie de 3,66 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 2,5 m².

Identification du site concerné : 2980, chemin Rouville

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce septième jour de juin deux mille vingt-quatre.

La directrice générale greffière-trésorière,



Suzie Bélanger